

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 décembre 2016**

CP2016\_12\_6  
id. 3048

*L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)*

*Siège vacant : 1*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RD813 - VOIE  
D'ACCÈS AU CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL  
AU PR 31+450  
COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES**

Par délibération en date des 12 et 13 avril 2016, ~~l'Assemblée Départementale~~ a adopté, dans son programme de voirie 2016-2017, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la Route Départementale n° 813 au PR 31+450 avec la voie desservant le centre de secours intercommunal sur la Commune de Castelsarrasin.

Par délibération en date du 27 septembre 2016, la Communauté de Communes Terres de Confluences a accepté de participer financièrement à cette opération dont les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

L'essentiel des dispositions de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Terres de Confluences et le Conseil Départemental, pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- le Conseil Départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût est évalué à **425 000,00 € TTC dont 314 500,00 € de part travaux** ;

- la Communauté de Communes Terres de Confluences apporte un concours financier de **94 350,00 €**.

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 12 et 13 avril relative au programme de voirie,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention à conclure avec la Communauté de Communes Terres de Confluences pour le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD813 et la voie d'accès desservant le centre de secours intercommunal au PR31+450 sur la Commune de Castelsarrasin, et selon les conditions susvisées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention et tous documents s'y rapportant ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC